

07/2022



**Arrêté portant composition de la commission des droits et de l'autonomie
des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône**

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

**La Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R 241-24 et suivants ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté conjoint de la présidente du Conseil départemental et du Préfet des Bouches-du-Rhône n° 05/2022 du 20 mai 2022 portant désignation des membres siégeant à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône ;

Sur propositions de la présidente du Conseil départemental, de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP), du directeur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), du directeur académique des services de l'Éducation nationale et du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : La composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône est fixée comme suit :

Quatre représentants du Département des Bouches-du-Rhône

Titulaires :

Mme Valérie Guarino, 3^{ème} vice-présidente du Conseil départemental

M. Kamel Adjina, chargé de mission (DGAS)

Mme Jacqueline Nicolaï, conseillère technique (DITAS – DGAS)

M. Jean-Michel Guithon, chef du service tarification et programmation pour personnes handicapées (DHPBA-DGAS)

Suppléante :

Mme Elodie Bonnard, inspecteur de tarification (DHPBA-DGAS)

Quatre représentants de l'État et de l'agence régionale de santé (ARS)

Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) ou son représentant ;

M. le directeur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant ;

M. le directeur académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant ;

M. le directeur général de l'ARS PACA ou son représentant.

Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales

Titulaires :

M. Philippe Hardellet (CAF)

M. Richard Duenas (CPCAM)

Suppléante

Mme Colette Kern (CPCAM)

Un représentant des organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires

Titulaire :

Madame Brigitte Mourot (CFDT)

Suppléants

M. Nasser Bouifrou (FO)

M. Jean Pascal Purificato (CFDT)

Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire :

M. Grégory Lafont (UPE13)

Suppléant :

Mme Cynthia Kotlicki (UPE13)

Un représentant des associations de parents d'élèves

Titulaire :

Mme Nathalie Haas (FCPE)

Suppléants :

M. Christophe Merlino (FCPE)

Mme Sandryne Argenson (FCPE)

Sept représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles

Titulaires et suppléants : membres figurant sur la liste des associations annexée au présent arrêté.

Un représentant du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Titulaire :

Mme Anne Alcocer (AFM Téléthon)

Suppléant :

M. Faycal Zerguine (Cellule accueil information handicap)

Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées et siégeant avec voix consultative

Titulaires :

M. Pierre Gal (URAPEDA – PACA)

En cours de désignation

Suppléante :

Mme Cécile Brialix (URAPEDA PACA)

ARTICLE 2 : Sont désignés en qualité de membres de la CDA spécialisée, dénommée commission thématique adultes :

Un représentant du Département

Titulaire :

Mme Valérie Guarino, 3^{ème} vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants :

M. Kamel Adjina, chargé de mission (DGAS)

M. Jean-Michel Guithon, chef du service tarification et programmation pour personnes handicapées (DHPBA-DGAS)

Mme Elodie Bonnand, inspecteur de tarification (DHPBA-DGAS)

Un représentant de l'État

Titulaire :

Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) ou son représentant

Suppléant :

M. le directeur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant

Un représentant des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales

Titulaire :

M. Richard Duenas (CPCAM)

Suppléants :

Mme Colette Kern (CPCAM)

Un représentant des organisations syndicales

Titulaire :

Mme Brigitte Mourot (CFDT)

Suppléants :

M. Nasser Bouifrou (FO)

M. Jean Pascal Purificato (CFDT)

Deux représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles

Titulaires et suppléants : membres figurant sur la liste des associations annexée au présent arrêté.

Un représentant des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées et siégeant avec voix consultative

Titulaire :

En cours de désignation

Suppléant :

M. Pierre Gal (URAPEDA-PACA)

ARTICLE 3 : Sont désignés en qualité de membres de la CDA spécialisée, dénommée commission thématique enfants :

Deux représentants du Département

Titulaires :

Mme Valérie Guarino, 3^{ème} vice-présidente du Conseil départemental
Mme Jacqueline Nicolaï, conseillère technique (DITAS-DGAS)

Suppléants :

M. Kamel Adjina, chargé de mission (DGAS)
M. Jean-Michel Guithon, chef du service tarification et programmation pour personnes handicapées (DPHPBA-DGAS)
Mme Elodie Bonnard, inspecteur de tarification (DPHPBA-DGAS)

Deux représentants de l'État

Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) ou son représentant ;
M. le directeur académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant.

Un représentant de l'ARS

M. le directeur général de l'ARS PACA ou son représentant.

Un représentant des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales

Titulaire :

M. Philippe Hardellet (CAF)

Un représentant des associations de parents d'élèves

Titulaire :

Mme Nathalie Haas (FCPE)

Suppléants :

M. Christophe Merlino (FCPE)
Mme Sandryne Argenson (FCPE)

Trois représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles

Titulaires et suppléants : membres figurant sur la liste des associations annexée au présent arrêté.

Un représentant des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées et siégeant avec voix consultative

Titulaire :

M. Pierre Gal (URAPEDA – PACA)

Suppléante :

Mme Cécile Brialix (URAPEDA PACA)

ARTICLE 4 : Sont désignés en qualité de membres de la CDA spécialisée, dénommée commission thématique mixte "16-25 ans"

Un représentant de l'État

Titulaire :

Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) ou son représentant.

Suppléant :

M. le directeur académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant.

Un représentant de l'ARS

M. le directeur général de l'ARS PACA ou son représentant

Un représentant du Département

Titulaire :

M. Kamel Adjina, chargé de mission (DGAS)

Suppléants :

Mme Jacqueline Nicolaï, conseillère technique (DITAS – DGAS)

M. Jean Michel Guithon, chef de service (DPHPBA- DGAS)

Mme Elodie Bonnard, inspecteur de tarification (DPHPBA-DGAS)

Trois représentants des associations de personnes handicapées

Titulaires et suppléants : membres figurant sur la liste des associations annexée au présent arrêté.

Un représentant des organismes de protection sociale

Titulaire :

Mme Colette Kern (CPCAM)

Suppléant :

M. Philippe Hardellet (CAF)

Un représentant d'association de parents d'élèves

Titulaire :

Mme Nathalie Haas (FCPE)

Suppléants :

M. Christophe Merlino (FCPE)

Mme Sandryne Argenson (FCPE)

Un représentant des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées et siégeant avec voix consultative

Titulaire :

En cours de désignation

Suppléants :

M. Pierre Gal (URAPEDA – PACA)

Mme Cécile Brialix (URAPEDA PACA)

ARTICLE 5 : L'arrêté n°05/2022 du 20 mai 2022 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le mandat des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône, d'une durée de quatre ans, à l'exception de celui des représentants de l'État et de l'agence régionale de santé (ARS), en application de l'article R.241-24 du code de l'action sociale et des familles, expirera le 03 avril 2023.

ARTICLE 7 : Madame la directrice de la MDPH 13 par intérim est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Bouches-du-Rhône et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 14 OCT. 2022

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

La directrice départementale

Nathalie DAUSSY

La Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL



Inter Parours Handicap 13

Représentation des personnes handicapées et de leurs familles en CDAPH

Titulaire/Suppléant	Nom
Titulaire	Odile Tassan-Toffole
Suppléants	Philippe Gérard
	Robert Champetier
	Odile Marconnet
Titulaire	Monique Durand
Suppléants	Maryse Shitzin
	Fabienne Verdun
	Karine PELLETIERI
Titulaire	Cyril Martz
Suppléants	Annie Jullien
	Jean-Yves Maquet
	Ali Ghodbane
Titulaire	Olivier Fontino
Suppléants	Vincent Oliverio
	Isabelle Dejean
	Catherine Tinel
Titulaire	Cathy Plasca
Suppléants	Marie Christine Pascal
	Sylvie Ucciani
	Florian Ben Soussan
Titulaire	Nicole Granier
Suppléants	Mireille Aubert
	Pascale Deprecontal
	Sara Lariche
Titulaire	Caroline Flecre
Suppléants	Claire Brules
	Serge Eyrier
	Hyacinthe Duclos

